LES DECODEURS DU MONDE

**Le drapeau européen a-t-il une origine catholique ?**

Jean-Luc Mélenchon souhaite retirer la bannière bleue à douze étoiles de l’hémicycle de l’Assemblée nationale au motif qu’il s’agit d’un « symbole confessionnel ».

LE MONDE | 12.10.2017 à 16h58 • Mis à jour le 12.10.2017 à 17h18 | Par [Anne-Aël Durand](http://abonnes.lemonde.fr/journaliste/anne-ael-durand/)

Jean-Luc Mélenchon et Emmanuel Macron se déchirent autour d’un morceau de tissu. Le chef de file de La France insoumise a déposé, avec les autres députés de son parti, un [amendement](http://www.assemblee-nationale.fr/15/amendements/0169/CION_LOIS/CL25.asp), rejeté mercredi 11 octobre par les députés, visant à retirer le drapeau européen de l’Assemblée nationale, pour le remplacer par celui de l’Organisation des Nations unies. Pour sanctuariser sa présence, le président Emmanuel Macron souhaite au contraire reconnaître officiellement le drapeau européen, présent dans l’Hémicycle depuis 2008.



Jean-Luc Mélenchon s’est indigné de cette annonce, en publiant un [communiqué](http://melenchon.fr/2017/10/11/president-de-republique-ne-imposer-embleme-confessionnel/) dans lequel il explique son rejet de cet *« emblème européen confessionnel »*, contraire à la laïcité française.

**Ce qu’il a dit :**

« Monsieur le Président, vous n’avez pas le droit d’imposer à la France un emblème européen confessionnel. Il n’est pas le sien et la France a voté contre son adoption sans ambiguïté.

Je rappelle que notre opposition a cet emblème ne tient pas au fait qu’il prétend être celui de l’Europe, mais parce qu’il exprime une vision confessionnelle de l’Union, et cela à l’heure où plus que jamais religion et politique doivent être séparées.

Le refus du traité constitutionnel de 2005, dans lequel cet emblème était proposé, vaut décision du peuple français sur le sujet. »

**Pourquoi c’est plus compliqué**

Le drapeau européen a été créé en 1955, à l’origine pour symboliser non pas l’Union européenne, ni même son ancêtre la Communauté européenne du charbon et de l’acier, mais bien le Conseil de l’Europe, une organisation de défense des droits de l’homme et de la culture.

Plusieurs projets de drapeaux sont proposés et successivement rejetés, expliquait [Robert Bichet](https://www.cvce.eu/obj/le_drapeau_de_l_europe_de_robert_bichet_1985-fr-87d0bdab-4bf1-495a-8209-2de3a024d030.html), président du comité ad hoc pour un emblème européen, en 1985 :

* un grand « E » vert sur fond blanc, symbole du Mouvement européen, dont l’esthétique a été critiquée (il était comparé à *« un caleçon qui sèche sur un pré »*) ;
* un cercle doré barré d’une croix, sur fond bleu : proposition que les Français et les Turcs (membres du Conseil de l’Europe) ont refusée en raison justement du symbole religieux ;
* des constellations d’étoiles, complexes à reproduire, ou une quinzaine d’étoiles en cercle, représentant le nombre de membres du Conseil à l’époque – mais les Allemands ne souhaitaient pas que la Sarre y soit comptée comme un Etat membre.

**Arsène Heitz et l’hyperdulie**

Finalement, le projet retenu reprend le cercle d’étoiles sur un fond azur. Le fonctionnaire européen qui a dessiné le drapeau, Arsène Heitz, était un fervent catholique. Il a raconté [bien plus tard](http://www.comite-valmy.org/spip.php?article186) qu’il avait tiré son inspiration de la [médaille miraculeuse](http://www.chapellenotredamedelamedaillemiraculeuse.com/apparitions-et-medaille/medaille-miraculeuse/histoire-de-la-medaille/) de la Vierge Marie, qui la représente entourée de douze étoiles d’or. Nos confrères de [*La Vie*](http://www.lavie.fr/debats/histoire/drapeau-europeen-et-vierge-marie-pourquoi-melenchon-a-raison-21-06-2017-83038_685.php) citent aussi un texte religieux qui décrit Marie comme *« une femme revêtue du soleil, la lune sous ses pieds et sur la tête une couronne de douze étoiles ».* Le bleu est également la couleur associée à la mère de Jésus, qui fait l’objet d’une vénération particulière dans les religions catholique et orthodoxe, le culte marial, ou « hyperdulie.

**Une inspiration plutôt qu’une intention**

Toutefois, si l’inspiration du dessinateur et les symboles utilisés peuvent être considérés comme liés à la religion catholique, ce n’est pas l’intention mise en avant par les institutions qui ont adopté ce visuel. *« Les étoiles symbolisent les idéaux d’unité, de solidarité et d’harmonie entre les peuples d’Europe »*, précise le [site de l’Union européenne](https://europa.eu/european-union/about-eu/symbols/flag_fr). La Turquie, membre du Conseil de l’Europe, a refusé des symboles religieux plus explicites mais a donné son accord pour les étoiles. Qualifier le drapeau européen d’*« emblème confessionnel »*, comme le fait Jean-Luc Mélenchon, peut apparaître exagéré.

Quant au nombre douze, il ne renvoie pas au nombre d’Etats de l’Europe, même si le drapeau devient officiellement symbole de la communauté économique européenne (CEE) en 1986, alors que cette dernière vient de s’élargir à douze membres. Décrit par le Conseil de l’Europe comme un signe de *« la perfection et de la plénitude comme l’union de nos peuples devrait l’être »*, le douze est hautement symbolique dans la religion chrétienne (les apôtres), mais pas seulement : les mois de l’année, les signes du zodiaque, les travaux d’Hercule…

**Un rejet du traité de 2005**

M. Mélenchon estime que le rejet du traité constitutionnel européen, en 2005, qui précise la description du drapeau dans la [partie IV, article 1](http://www.constitution-europeenne.fr/fileadmin/cv00850.fr03.pdf#page=225), *« vaut décision du peuple français »*. Mais ni la couleur ni le motif de la bannière européenne n’étaient à l’époque le principal motif du [« non » au référendum](http://abonnes.lemonde.fr/archives/temps_fort/2013/04/05/29-mai-2005-non-francais-au-traite-europeen_1829922_1819218_3150639.html), qui mêlait surtout des considérations souverainistes et un refus de la mondialisation néolibérale.

Le traité de Lisbonne, adopté en 2007, ne fait plus référence au drapeau. En revanche, dans la [déclaration 52](http://www.assemblee-nationale.fr/13/projets/PL%20690%20Trait%C3%A9.pdf#page=90) qui lui est associée, seize pays reconnaissent le drapeau étoilé comme le symbole de leur appartenance à l’Union européenne : la Belgique, la Bulgarie, l’Allemagne, la Grèce, l’Espagne, l’Italie, Chypre, la Lituanie, le Luxembourg, la Hongrie, Malte, l’Autriche, le Portugal, la Roumanie, la Slovénie et la Slovaquie. La France ne fait pas partie de la liste.

--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**écodex : nos outils contre les fausses informations**

Utilisez les outils développés par Les Décodeurs pour vous aider à éviter les fausses informations :

* Fiable ou pas ? Testez les sites que vous consultez sur [notre moteur de recherche (cliquez ici pour y accéder)](http://abonnes.lemonde.fr/verification/) ;
* Pour savoir en un coup d’œil si vous êtes sur un site fiable ou pas, installez notre extension pour les navigateurs [Chrome (à télécharger ici)](https://chrome.google.com/webstore/detail/decodex/kbpkclapffgmndlaifaaalgkaagkfdod) et [Firefox (à télécharger ici)](https://addons.mozilla.org/fr/firefox/addon/lemonde-decodex/) ;
* Vous voulez apprendre à vérifier l’info en ligne ? [Lisez nos conseils pour éviter les fausses informations](http://abonnes.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/02/03/decodex-notre-kit-pour-verifier-l-information-a-destination-des-enseignants-et-des-autres_5074257_4355770.html);
* Besoin d’aide pour vérifier une info ? Interrogez [notre robot Facebook (cliquez ici pour y accéder](https://m.me/lesdecodeurs)).

En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/10/12/le-drapeau-europeen-a-t-il-une-origine-catholique\_5200019\_4355770.html#8SbH6ojdGIB0Wy6i.99